Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Credit consommation

Par hd26

Bonjour
j'ai contracté un crédit à la consommation en 1995 auprès de Cofidis j'ai été condamné en 2001 au tribunal aujourd'hui 12/06/2018 le huissier a frappé à ma porte pour me demander le remboursement.
La nouvelle loi de 2008 sur la prescription au bout de 10 ans est-elle valable pour moi ?
quel sont les démarche ? le recours ?
Après huissier j'ai 48 heure pour me manifester sinon Saisie sur salaire ou sur mon compte

Merci de votre retour

Par janus2

Bonjour,
Oui, la loi de 2008 concerne tout le monde.
Sauf que, pour vous, le titre exécutoire aurait été prescrit au 19 juin 2018 (10 ans après promulgation de la loi).
Donc le 12 juin, il n'y avait pas encore prescription...

Par hd26

Merci pour ton retour

C'est pour ça qu'il est pressé pour me voir y a-t-il pas un moyen de faire traîner les choses ?
C'est une ami qui a récupéré le courrier elle nourris mon chien pendant mon absence il lui a remis en main propre moi je suis en replacement
On peux rien faire ?